

Marché intérieur des services postaux

2006/0196(COD) - 11/12/2006

À la suite d'une présentation par la Commission de sa proposition de directive modifiant la directive 97/67/CE en ce qui concerne l'achèvement du marché intérieur des services postaux de la Communauté, adoptée le 18 octobre 2006, le Conseil a mené un premier échange de vues sur la base d'un rapport de la présidence.

D'une manière générale, la proposition a pour objectifs d'achever le marché intérieur des services postaux par la suppression des droits spéciaux ou exclusifs dans le secteur postal et la confirmation du calendrier d'ouverture du marché établi dans l'actuelle directive, de sauvegarder un niveau commun de service universel pour tous les utilisateurs dans tous les États membres de l'Union et d'établir des principes harmonisés de régulation des services postaux dans un marché ouvert, dans le but de réduire les autres obstacles au fonctionnement du marché intérieur.

L'échange de vues visait à définir une base permettant le déroulement rapide et constructif du processus législatif et à contribuer au recensement des questions essentielles auxquelles les instances préparatoires du Conseil devront accorder de l'attention lorsqu'elles procéderont à un examen de la proposition portant davantage sur le fond.